

Envoyé par mail à b.guelpa@ville-courbevoie.fr

Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Hôtel de Ville
92400 COURBEVOIE

Courbevoie, le 25 octobre 2015

N/ref : 2015-013

Objet : Projet d'aménagement du Quartier « Village Delage »

Monsieur le Maire,

Une réunion publique a été organisée le 7 octobre 2015, destinée à présenter le projet de mutation du quartier Village Delage. Présents lors de cette séance à laquelle les riverains ont constaté l'absence de concertation, nous avons également mesuré un écart incompréhensible entre la connaissance du tissu économique du quartier par votre équipe – élus, services et promoteurs - et celles des entreprises et habitants implantées sur le secteur.

Ainsi, le bâtiment IMIE – parcelle AP 62 – dont le droit de préemption a été transféré de la Ville à l'EPF 92 par délibération du conseil municipal du 28 septembre - abrite un DATA CENTER qui, s'il venait à disparaître, aurait des conséquences désastreuses pour l'emploi.

En outre, le propriétaire de ce DATA CENTER, locataire de ses locaux, vous a informé des enjeux économiques et financiers d'une préemption, que l'EPF 92 et vos équipes semblaient découvrir.

Il vous a également été rappelé les procédures en cours – préemption et expropriations – qui pèsent sur les habitants depuis plusieurs mois, et pour lesquelles la Ville de Courbevoie, via le service des domaines, a fixé des montants d'indemnisation incompréhensibles - entre 700 € et 4.800 € du m² - pour des parcelles dont la particularité, la situation et l'état d'entretien ne justifient pas de tels écarts. Sans compter l'intérêt patrimonial de ce bâtiment, partie intégrante de l'histoire de notre ville.

Dans quelques jours, expire le délai d'instruction de la DIA sur un des locaux qui abrite le DATA CENTER, indispensable à son développement. De votre décision, découlera soit le maintien et l'essor d'une activité économique fleurissante, soit sa disparition au profit d'une opération immobilière pour les promoteurs que vous avez désignés bénéficiaires.

Le Groupe Tous Pour Courbevoie, au-delà de toute querelle politicienne, et dans le seul intérêt de sauvegarder l'emploi, le tissu économique et l'intérêt patrimonial de ce bâtiment, vous demande de renoncer à toute intervention sur la parcelle AP 62. Et de retirer à l'EPF 92 sa prérogative d'exercice du droit de préemption sur celle-ci, prérogative que vous lui avez confié pour une durée de 10 ans.

Vous savez que nous ne sommes pas défavorables à la mutation du quartier Delage. Mais nous souhaitons, que son évolution ne se fasse pas au détriment des Courbevoisiens et en méconnaissance des conséquences irréversibles dont dépend votre décision.

Notre groupe prend l'initiative de mettre en copie de ce courrier Monsieur le Préfet, qui s'est engagé par le biais d'une convention de partenariat, à vous accompagner dans la réalisation de cette opération.

Nous nous demandons si l'Etat a disposé des éléments suffisants sur la situation économique du quartier Delage, et si la convention n'a pas été signée de ce fait, sur la base d'un défaut d'information.

Un nouveau projet doit donc émerger, associant les habitants et les entreprises du quartier, dont la plupart sont réunis au sein de l'Association des riverains du Village Delage, et l'ensemble des élus du conseil municipal, dans un souci de transparence et de communication qui nous le regrettons, font défaut depuis l'origine.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-André Lasserre
Conseiller municipal
Président du Groupe Tous Pour Courbevoie
jalasserre@gmail.com
touspourcourbevoie@gmail.com

Copie : Monsieur le Préfet.